



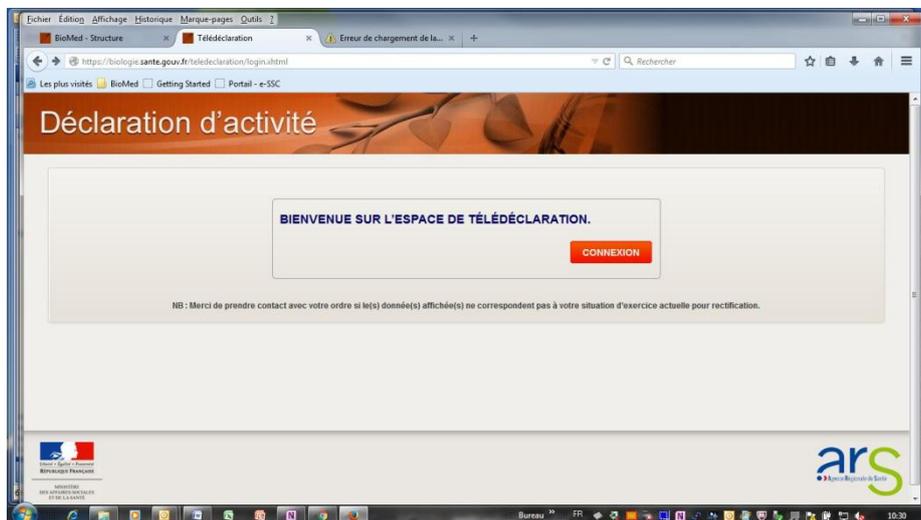
## Direction Générale de la Santé

### Déclaration d'activité

Guide d'accès au site de télé déclaration de l'activité  
des laboratoires de Biologie Médicale.

## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TÉLÉ DECLARATION DE L'ACTIVITÉ DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

Vous ne pouvez pas accéder à la page de connexion pour télé déclarer l'activité de votre laboratoire de biologie médicale après avoir saisi l'adresse <https://biologie.sante.gouv.fr> depuis votre navigateur.



Pour ce faire, **vous devez disposer** :

- d'un lecteur de carte à puce
- de la carte CPS<sup>1</sup> d'un biologiste<sup>2</sup> du laboratoire
- du code porteur (code PIN) de la carte CPS
- et l'utilisation du navigateur « Firefox » est vivement recommandée par l'ASIP Santé

Plusieurs problèmes peuvent survenir suivant les versions du système d'exploitation du poste, des versions des navigateurs et du type d'usage du PC (poste utilisé par exemple pour transmettre les FSE)....

Vous trouverez, ci-après, des modes opératoires pour la résolution des principaux problèmes connus. Pour tout autre problème ou échec de ces procédures, merci prendre contact avec le support de la direction générale de la santé à l'adresse [dgs-biomed@sante.gouv.fr](mailto:dgs-biomed@sante.gouv.fr).

Pour tout problème lié à votre carte CPS (validité, perte...) ou de votre code porteur merci de prendre contact avec le support CPS au



<sup>1</sup> Seules les cartes CPS permettent une authentification forte des utilisateurs. C'est dans ce contexte que l'authentification par carte CPS a été mise en œuvre pour la télé déclaration d'activité des laboratoires de biologie médicale. Malgré les difficultés pratiques que cela vous donne, nous espérons que vous comprendrez ce choix.

<sup>2</sup> L'accès au site n'est pas restreint à la personne qui reçoit le mail. Tous les biologistes exerçant au sein d'un laboratoire et disposant d'une carte CPS valide et à jour peuvent le faire.

Liste des procédures :

1. Vous ne disposez pas de lecteur de carte à puce
2. Vérification du fonctionnement du lecteur mono fente
  - a. Le lecteur de carte à puce n'a jamais été utilisé sur le poste informatique :
    - Accès depuis Firefox : composant complémentaire
  - b. Le lecteur de carte à puce fonctionne car le poste est utilisé pour accéder au SIL
    - Composant installé
    - Composant non installé
    - Accès depuis Firefox : composant complémentaire
3. Vérification de l'installation d'un lecteur bi-fente sur un poste
4. Diagnostic du poste
5. Vous accédez au site depuis le poste servant à la transmission des FSE
6. Accès impossible à l'annuaire RPPS
7. Accès au site mais pas à mon formulaire
8. Accès au site mais liste des laboratoires d'exercice incomplète

### 1. Vous ne disposez pas de lecteur de carte à puce

Plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez :

#### a) disposer d'un ordinateur portable :

De nombreux ordinateurs portables (hors « Surface » et tablettes) disposent d'un lecteur de carte à puce. Dans ce cas, vous devez installer les composants pour la lecture de la carte. Voir procédure chapitre 2.a

#### b) acheter un lecteur de carte ou en demander un au service informatique de votre établissement

Vous pouvez trouver des lecteurs de carte à puce USB mono-fente sur internet ou dans un magasin de composants informatique. Le coût d'acquisition est environ d'une quinzaine d'euros (marque Ingenico, Gemalto ou autre). Cet achat sera rentabilisé rapidement car le lecteur de carte sera utilisé pour les déclarations des prochaines années.

#### c) emprunter pendant quelques heures le lecteur d'un confrère

#### d) réaliser votre télé déclaration depuis le poste informatique d'un confrère équipé d'un lecteur de carte à puce.

### 2. Vérification du fonctionnement du lecteur mono-fente

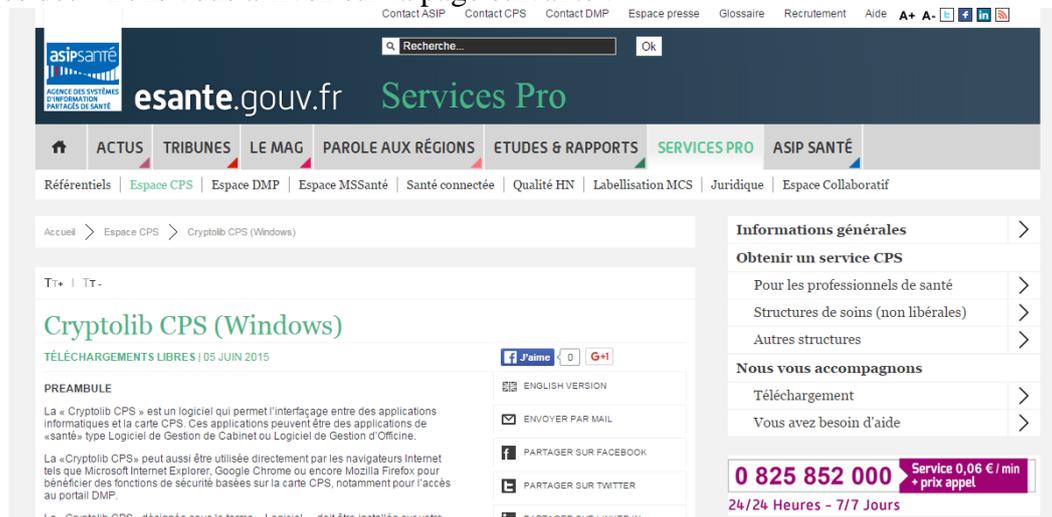
#### a) Le lecteur de carte à puce mono-fente n'a jamais été utilisé sur le poste informatique :

Vous **devez installer** un composant dénommé "**CryptolibCPS**" que vous trouverez aux adresses suivantes :

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

- composant pour windows : <http://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-windows>
- composant pour mac OS : <http://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-mac-os-x>

Pour ces deux liens vous arrivez sur la page suivante :



The screenshot shows the website interface for downloading 'Cryptolib CPS (Windows)'. It features a search bar at the top, a navigation menu with 'SERVICES PRO' highlighted, and a sidebar with sections like 'Informations générales' and 'Obtenir un service CPS'. The main content area includes a breadcrumb trail, a title 'Cryptolib CPS (Windows)', and a 'TÉLÉCHARGEMENTS LIBRES' section with a 'PREAMBULE' and social sharing options.

En bas de page, **cocher la case** pour accepter les termes du contrat et **cliquer** ensuite **sur le lien "INSTALLATEUR DE CRYPTOLIB CPS"** dans la rubrique « documents associés » qui n'apparaît qu'après avoir accepté les termes du contrat.



The screenshot shows the 'DOCUMENTS ASSOCIÉS' section. A blue arrow points to the checkbox labeled 'Cochez\* la case pour accepter les termes du contrat :', which is checked. Below this, there is a table of files:

FICHIERS ATTACHÉS		
LICENCE D'UTILISATION	92.1 KB	
INSTALLATEUR DE CRYPTOLIB CPS	7.24 MB	

A second blue arrow points to the 'INSTALLATEUR DE CRYPTOLIB CPS' file.



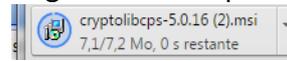
*Attention parfois les composants sont affichés en haut de page au lieu du bas de page*

Le composant « *CryptolibcpsXXX.msi* » va être téléchargé sur votre poste<sup>3</sup>.

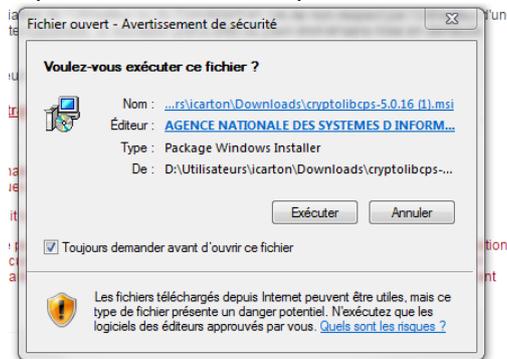
<sup>3</sup> Les modes de téléchargement sont différents suivant les navigateurs et leurs versions. Sont communiqués ici les exemples pour les dernières versions de firefox et de google chrome et de la version 8 d'internet explorer.

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

- A partir de Google chrome :  
en bas de la page de votre navigateur le composant est affiché

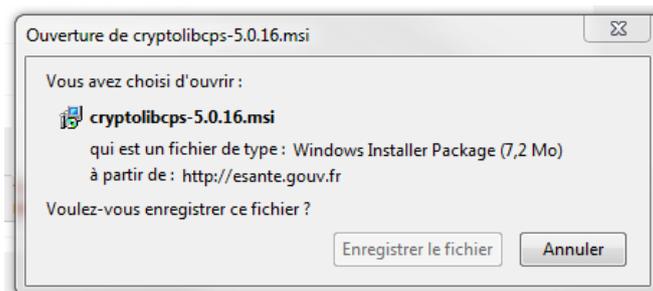


cliquez sur cette icône pour lancer l'installation



Puis cliquez sur « Exécuter »

- A partir de Firefox :  
la fenêtre suivante s'affiche



Cliquez sur enregistrer le fichier (sur le bureau par exemple ou dans un répertoire de votre choix)

Puis double cliquez sur le fichier enregistré pour lancer l'installation

Au lancement de l'installation la fenêtre suivante s'affiche



Cliquez sur suivant.

Le programme s'installe alors sur votre poste.

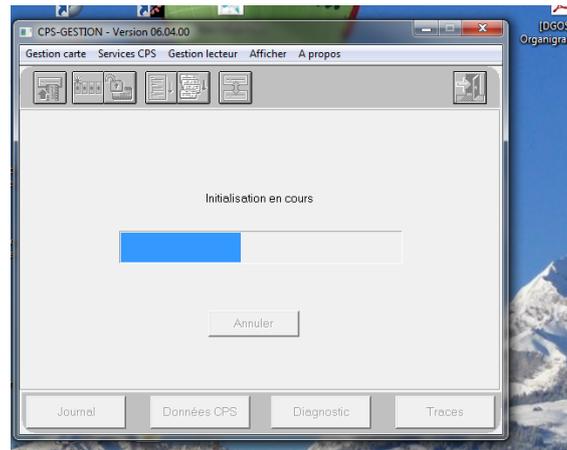
## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Une fois l'installation réalisée vous allez voir apparaître une icône sur votre poste de travail "Gestionnaire de la carte CPS".

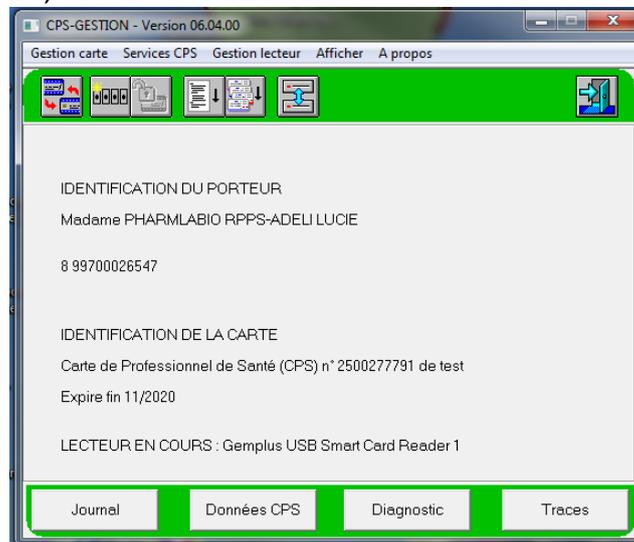


**Insérez votre carte CPS dans le lecteur**  
Puis Cliquez sur l'icône pour vérifier l'installation

Une fenêtre s'ouvre et une barre de progression est affichée. Cela peut prendre quelques instants pour la première lecture.



Au bout de ce délai, les données de votre carte CPS sont affichées dans la fenêtre.



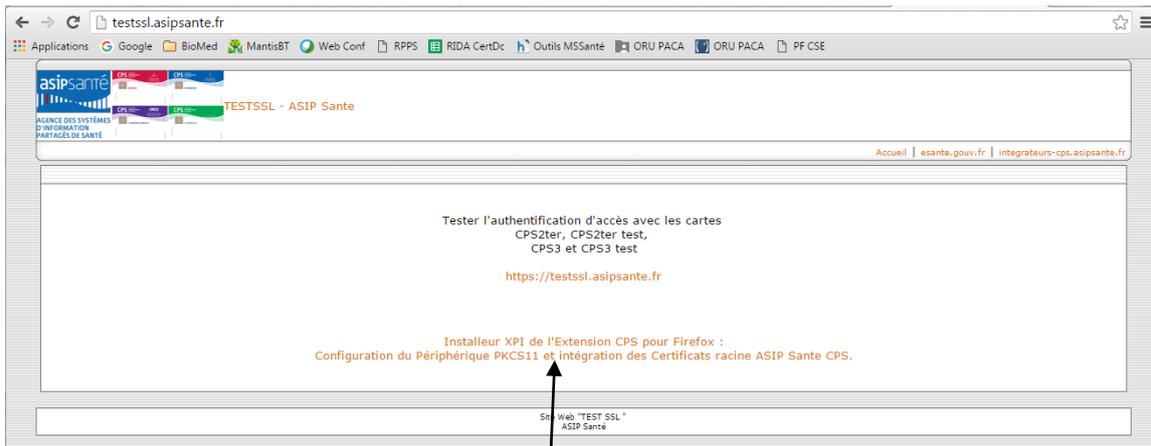
Le fond d'écran est vert pour les pharmaciens et rouge pour les médecins. Si votre fond d'écran est d'une autre couleur, blanc par exemple, c'est que la carte utilisée n'est pas la carte d'un biologiste.

### **Si vous utilisez Firefox :**

Vous devez installer un composant complémentaire.

Depuis la page suivante : <http://testssl.asipsante.fr>

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE



Cliquez sur le lien « Installeur XPI »

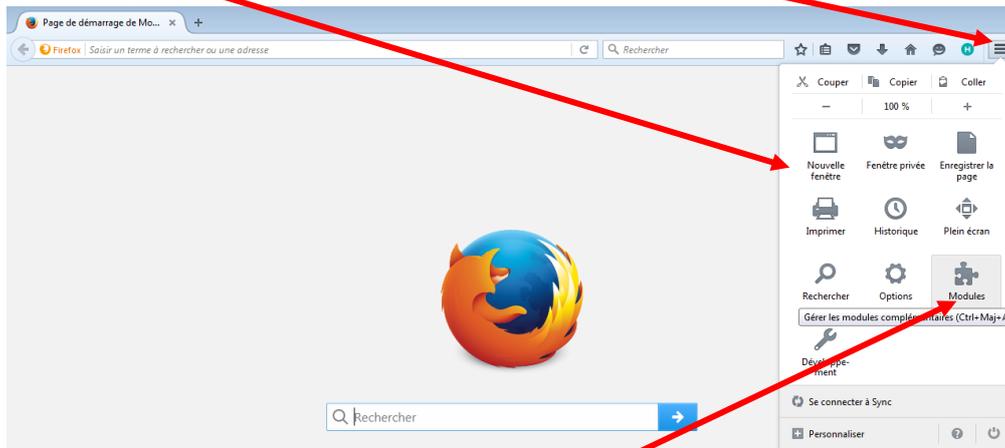
L'installation est lancée automatiquement et le composant chargé sur votre poste informatique



**Il est conseillé de vérifier l'installation de ce composant**

Dans Firefox, cliquer sur l'icône (la plus à droite)

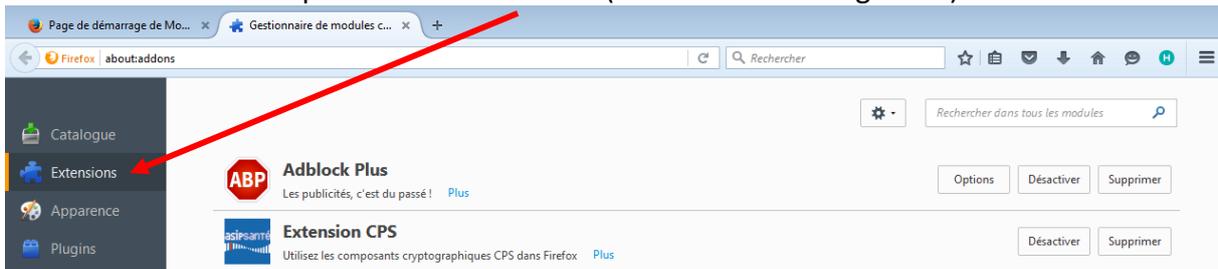
Le menu s'affiche



Cliquez sur le menu « Modules »

Le gestionnaire de module s'affiche

Cliquez sur « Extensions » (barre de menu de gauche)



## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Dans la ligne « extension CPS » vous devez avoir uniquement les options « Désactiver » et « Supprimer »

Si vous voyez une option « Activer » vous devez cliquer dessus

Il faudra ensuite fermer le navigateur, l'ouvrir à nouveau et refaire le test pour valider la configuration.

Vous êtes désormais en capacité d'accéder au site de télé déclaration (<https://biologie.sante.gouv.fr>)

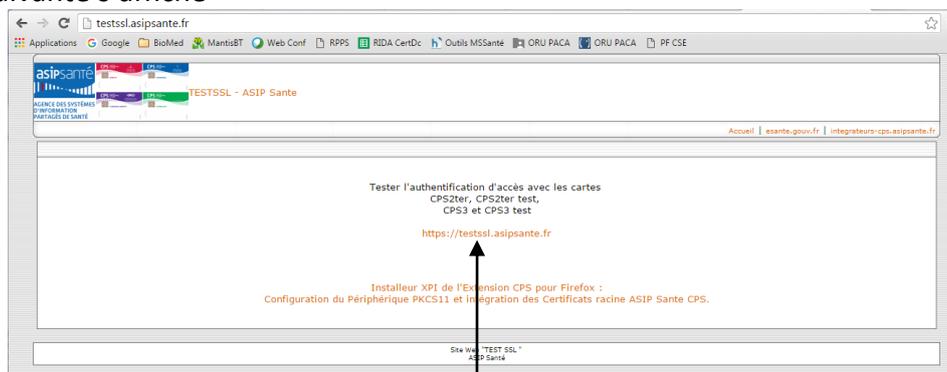
b) Le lecteur de carte à puce mono-fente a déjà été utilisé sur le poste mais ce poste ne sert pas à la transmission des FSE.

Le composant « Cryptolib » nécessaire à la lecture du code porteur de votre carte n'est pas systématiquement requis pour tous les usages de lecture de la carte CPS.

Vérifier si ce composant est installé sur votre poste.

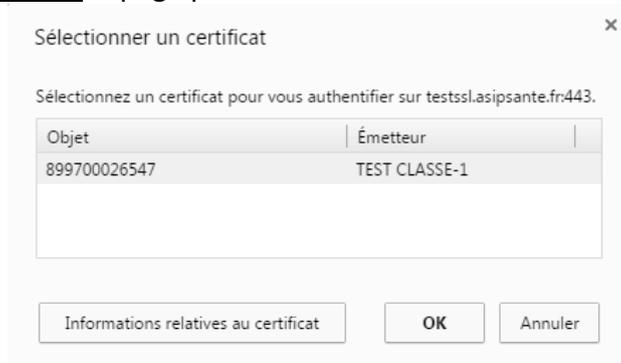
Depuis votre navigateur, saisissez l'adresse suivante : <http://testssl.asipsante.fr>

La page suivante s'affiche



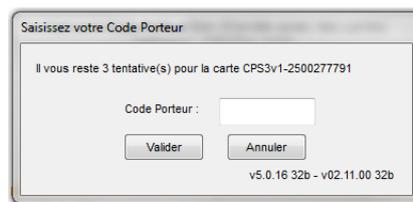
Cliquez sur le lien

**Si le composant est installé,** la page permettant de choisir le certificat s'affiche



Cliquez sur OK

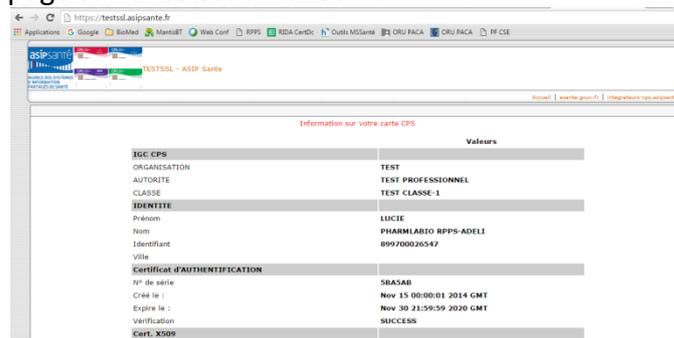
## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE



Saisissez le code porteur

Le code porteur correspond au code qui vous a été communiqué lors de la délivrance de votre carte CPS<sup>4</sup>.

La carte est lue et la page suivante est affichée



Métadonnées	Valeurs
<b>IDC CPS</b>	
ORGANISATION	TEST
AUTORITE	TEST PROFESSIONNEL
CLASSE	TEST CLASSE-1
<b>IDENTITE</b>	
Prenom	LUCIE
Nom	PHARM LABO RPPS-ADELI
Identifiant	899700026547
Ville	
<b>Certificat d'AUTHENTIFICATION</b>	
N° de série	SEASAB
Créé le :	Nov 15 00:00:01 2014 GMT
Expire le :	Nov 30 21:59:59 2020 GMT
Vérification	SUCCESS
Cert. X509	

### Si le composant n'est pas installé

Vous avez un message de type « échec de la connexion »<sup>5</sup>

#### Échec de la connexion sécurisée

Une erreur est survenue pendant une connexion à testssl.asipsante.fr. Le pair SSL n'a pas réussi à négocier un jeu de paramètres de sécurité acceptable. (Code d'erreur : ssl\_error\_handshake\_failure\_alert)

- La page que vous essayez de consulter ne peut pas être affichée car l'authenticité des données reçues ne peut être vérifiée.
- Veuillez contacter les propriétaires du site web pour les informer de ce problème.

Réessayer

[Signaler cette erreur](#)

Reportez vous au chapitre 1 de ce document pour installer le « composant cryptolib »

### Si vous utilisez Firefox

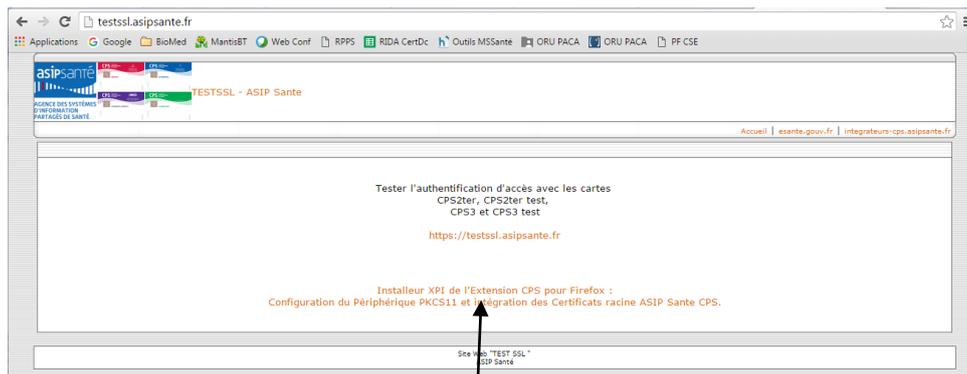
Vous devez installer un composant complémentaire.

Depuis la page de test : <http://testssl.asipsante.fr>

<sup>4</sup> Si vous avez égaré le code vous devez prendre contact avec le support CPS au 0 825 85 2000

<sup>5</sup> Message différent suivant les navigateurs

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE



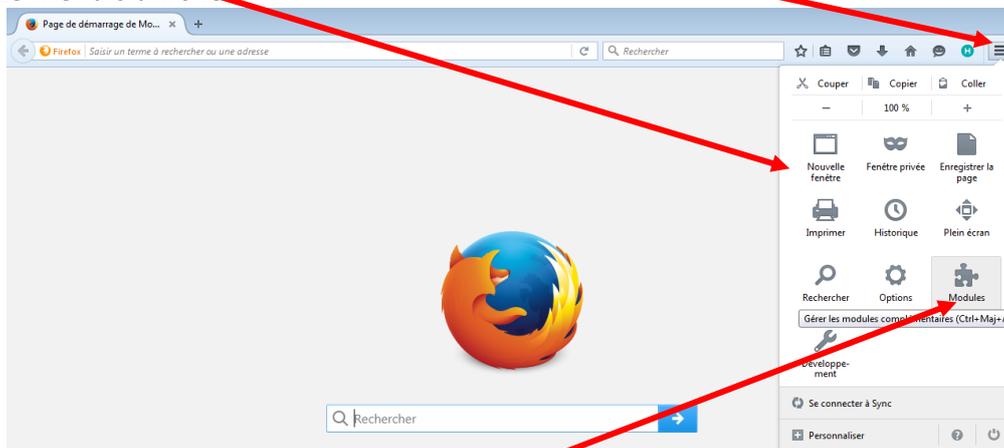
Cliquez sur le lien « Installeur XPI »



Il est conseillé de vérifier l'installation de ce composant

Dans Firefox, cliquer sur l'icône (la plus à droite)

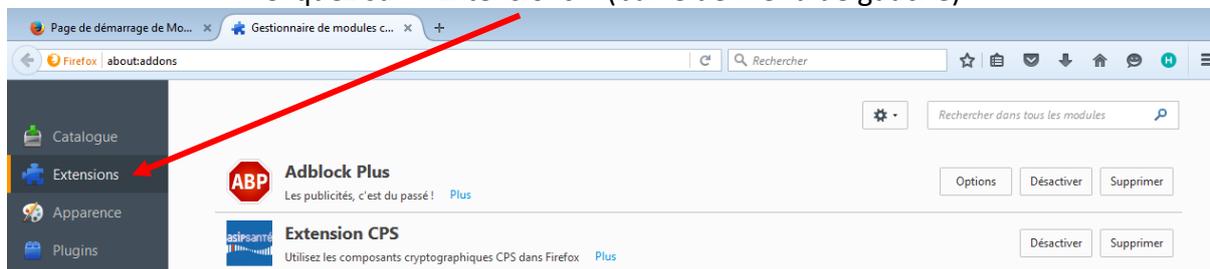
Le menu s'affiche



Cliquez sur le menu « Modules »

Le gestionnaire de module s'affiche

Cliquez sur « Extensions » (barre de menu de gauche)



Dans la ligne « extension CPS » vous devez avoir uniquement les options « Désactiver » et « Supprimer »

Si vous voyez une option « Activer » vous devez cliquer dessus. Il faudra ensuite fermer le navigateur, l'ouvrir à nouveau et refaire le test pour valider la configuration. Il peut être parfois nécessaire de redémarrer le poste.

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

### 3. Vérification de l'installation d'un lecteur bi-fente sur un poste

Les lecteurs de cartes bi-fentes nécessitent l'installation sur le poste d'un composant complémentaire.

Si vous installez un lecteur de carte bi fentes pour la première fois sur votre poste vous devez télécharger et installer ce composant.

1. Branchez votre lecteur de carte
2. Insérez la carte d'un des biologiste du laboratoire

3. A partir de votre navigateur, saisissez l'adresse suivante :

[https://espacepro.ameli.fr/PortailPS/appmanager/portailps/professionnelsante?\\_nfpb=true&\\_pageLabel=vp\\_espace\\_telechargement\\_page&redirectionTelechargement=composant](https://espacepro.ameli.fr/PortailPS/appmanager/portailps/professionnelsante?_nfpb=true&_pageLabel=vp_espace_telechargement_page&redirectionTelechargement=composant)

La page suivante s'affiche



**Espace pro** Le nouvel espace des professionnels de santé

**Téléservices de l'Assurance Maladie**

La pleine utilisation de votre portail espace pro requiert l'installation (ou la mise à jour) sur votre ordinateur (ou poste de travail) de composants logiciels qui permettent, notamment, la lecture de votre carte de professionnel de santé et de la carte Vitale de l'assuré.

**COMPOSANTS ATSAM 2.0**

Les composants logiciels Assurance Maladie pour Espace pro sont intégrés dans un installeur unique appelé ATSAM (logiciels d'Accès aux Téléservices de l'Assurance Maladie). Ils peuvent aussi être installés indépendamment les uns des autres.

**Prérequis à l'installation des logiciels**

Avant de procéder à l'installation ou à la mise à jour des composants logiciels sur votre poste de travail, nous vous préconisons de :

- Transmettre systématiquement les factures SESAM-Vitale à l'Assurance Maladie,
- Sauvegarder les éléments du logiciel métier du poste (patients, facturation, etc.),
- Créer un point de restauration Windows après envoi des FSE et fermeture du logiciel métier,
- Installer ou mettre à jour le navigateur qui sera utilisé, le lancer une fois et le refermer.

Par ailleurs, vous pouvez également :

- Prendre connaissance dans la grille de compatibilité ci-dessous des dernières versions à jour des logiciels,
- Identifier les versions des composants éventuellement installés sur votre poste de travail.

**Grille de compatibilité**

La grille de compatibilité ci-dessous définit les configurations reconnues pour l'utilisation des téléservices de l'Assurance Maladie. Ces configurations portent sur les triplets suivants :

- Systèmes d'exploitation (Windows - Mac Os) ;

En bas de page vous trouverez le tableau vous permettant de choisir la version du composant « Gestionnaire d'accès au lecteur (GALSS) » en fonction du système d'exploitation de votre PC.

**TÉLÉCHARGEMENT DES COMPOSANTS LOGICIELS ASSURANCE MALADIE**

Pour installer ou mettre à jour les composants logiciels Assurance Maladie sur votre poste de travail, vous avez deux possibilités, l'installeur unique ATSAM ou les composants :

- **Possibilité 1 : Utiliser l'installeur unique ATSAM (recommandé)**

L'installeur unique ATSAM automatise l'installation des composants nécessaires sur votre poste de travail. Pour accéder à l'aide en ligne, [cliquez ici](#).

Télécharger l'installeur ATSAM :

[ATSAM pour Windows](#)                      [ATSAM pour MacOS](#)

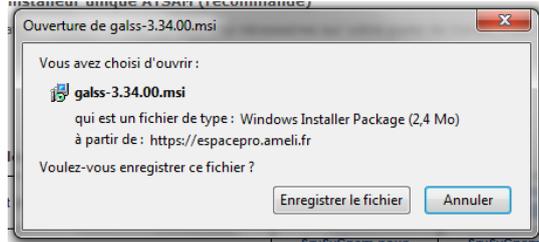
- **Possibilité 2 : installer les composants de façon unitaire**

Composant de gestion des certificats de la carte CPS	Cryptolib pour Windows	Cryptolib pour MacOS
Composant de lecture des cartes Vitale	SrvSvCnam pour Windows	SrvSvCnam pour MacOS
Gestionnaire d'accès au lecteur (GALSS)	Galss pour Windows	Galss pour MacOS

Cliquez sur le lien du composant Galss suivant votre poste

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

La page permettant l'enregistrement du composant s'affiche



Cliquez sur enregistrer le fichier (sur le bureau par exemple ou dans un répertoire de votre choix)

#### 4. Installez le composant Galss

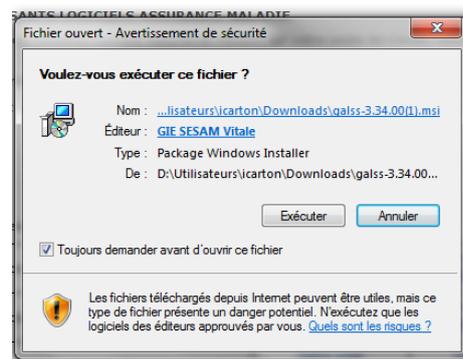


Assurez-vous avant l'installation que le lecteur de carte est connecté au poste et la carte du professionnel de santé insérée dans le lecteur.

**Vous devez également avoir déjà installé le composant Cryptolib.**

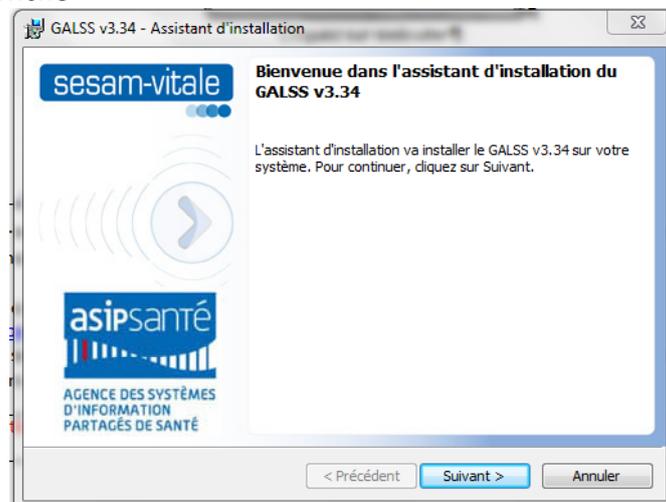
Puis double cliquez sur le fichier enregistré pour lancer l'installation

Au lancement de l'installation la fenêtre suivante s'affiche



Cliquez sur exécuter

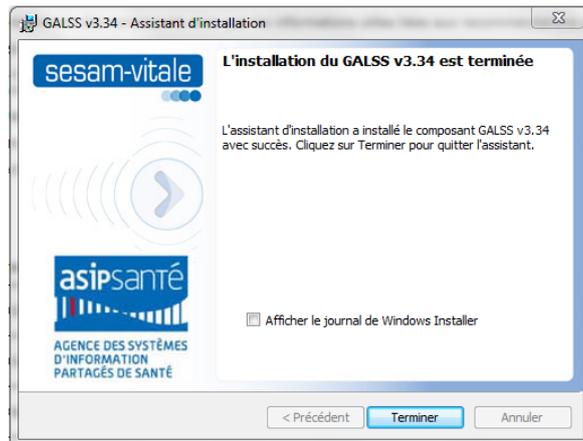
La page suivante s'affiche



Cliquez sur suivant et suivez les étapes de l'assistant

## COMMENT ACCEDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

La page suivante s'affiche



Cliquez sur terminez pour finir l'installation

Pour vérifier l'installation de votre lecteur vous pouvez lancer le programme « gestionnaire de carte CPS » → Cf chapitre 1

### 5. Diagnostic du poste

Si malgré toutes ces opérations il vous est impossible d'accéder u site de télé déclaration et que vous n'utilisez pas le poste servant aux FSE, l'ASIP met à la disposition des utilisateurs de carte CPS un outil de diagnostic des postes informatiques.

Pour accéder à cet outil vous devez saisir dans votre navigateur l'adresse suivante : [www.outil-diagnostic.asipsante.fr/ASIP](http://www.outil-diagnostic.asipsante.fr/ASIP).

Il réalise dans un premier temps un diagnostic et propose ensuite de corriger les problèmes s'il y en a.



**Attention : Cet outil ne doit être utilisé que si le poste n'est pas utilisé pour télétransmettre les FSE**

L'outil nécessite l'utilisation de composants « java » à jour. Si ce n'est pas le cas l'outil vous le dira et vous proposera d'installer Java.

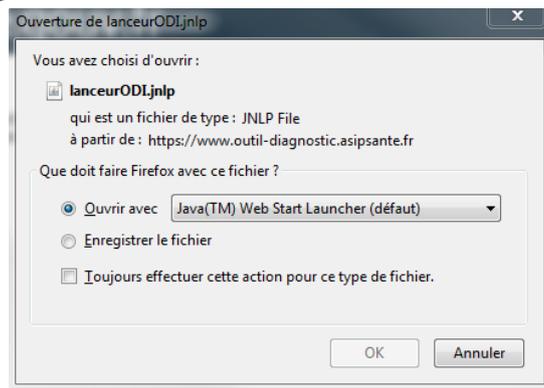
La page suivante s'affiche :



Cliquez sur « Lancer la vérification ».

## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TÉLÉ DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

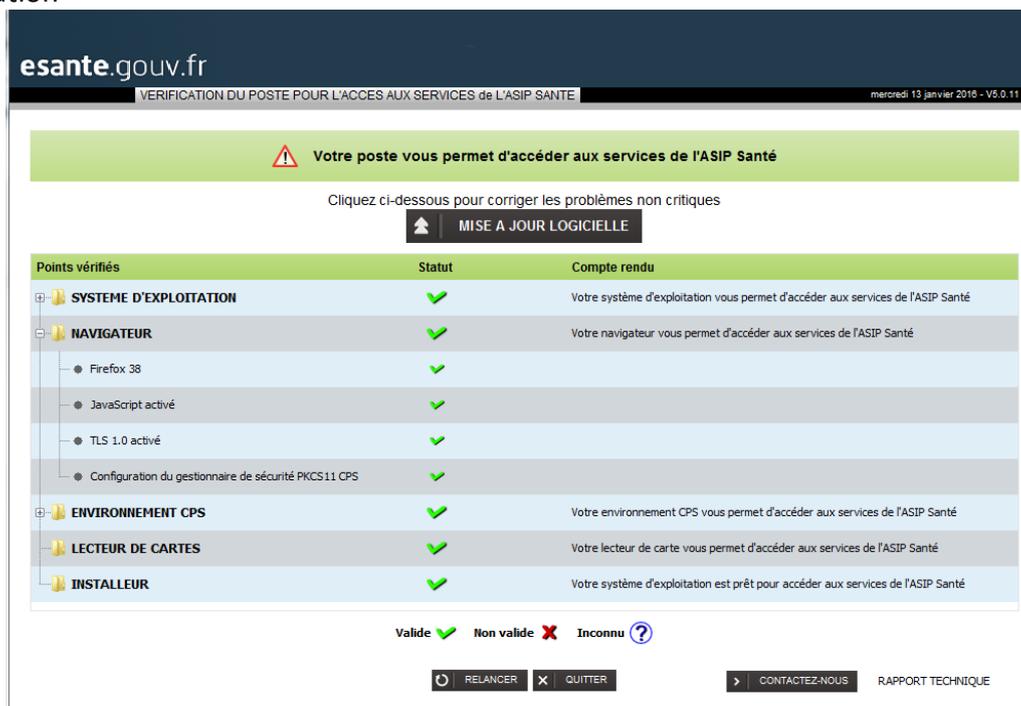
La page suivante s'affiche



Cliquez sur OK

Le diagnostic se lance et affiche le résultat.

Si tout est vert comme dans la copie d'écran suivante vous pouvez accéder à la télé déclaration



esante.gouv.fr

VERIFICATION DU POSTE POUR L'ACCES AUX SERVICES de L'ASIP SANTE

mercredi 13 janvier 2016 - V0.11

**⚠** Votre poste vous permet d'accéder aux services de l'ASIP Santé

Cliquez ci-dessous pour corriger les problèmes non critiques

**↑** MISE A JOUR LOGICIELLE

Points vérifiés	Statut	Compte rendu
📁 <b>SYSTEME D'EXPLOITATION</b>	✓	Votre système d'exploitation vous permet d'accéder aux services de l'ASIP Santé
📁 <b>NAVIGATEUR</b>	✓	Votre navigateur vous permet d'accéder aux services de l'ASIP Santé
• Firefox 38	✓	
• JavaScript activé	✓	
• TLS 1.0 activé	✓	
• Configuration du gestionnaire de sécurité PKCS11 CPS	✓	
📁 <b>ENVIRONNEMENT CPS</b>	✓	Votre environnement CPS vous permet d'accéder aux services de l'ASIP Santé
📁 <b>LECTEUR DE CARTES</b>	✓	Votre lecteur de carte vous permet d'accéder aux services de l'ASIP Santé
📁 <b>INSTALLLEUR</b>	✓	Votre système d'exploitation est prêt pour accéder aux services de l'ASIP Santé

Valide ✓ Non valide ✗ Inconnu ?

🔄 RELANCER ✕ QUITTER

➤ CONTACTEZ-NOUS RAPPORT TECHNIQUE

Si un des composants est non valable (croix rouge), l'outil vous propose d'installer les composants nécessaires à la lecture de la carte CPS

Cliquez sur



Suivre les messages affichés en respectant toutes les étapes



**NE PAS CLIQUER SUR CE BOUTON SI VOUS ETES SUR LE POSTE DE TRANSMISSION DE LA FSE**

Vous êtes en capacité d'accéder au site de télé déclaration (<https://biologie.sante.gouv.fr>)

## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TÉLÉ DECLARATION DE L'ACTIVITÉ DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

### 6. Connexion depuis le poste servant à la télé transmission des FSE

Le poste servant à la transmission des cartes CPS permet normalement l'accès au site de la télé déclaration.

Si vous ne pouvez pas accéder au site de télé déclaration depuis votre poste de télétransmission des FSE, nous vous recommandons vivement d'utiliser un autre poste et d'acquiescer si nécessaire un lecteur de carte mono fente → Cf chapitre 1

Si vous êtes contraint d'utiliser le poste de FSE et que l'accès au site de télé déclaration de l'activité n'est pas opérationnel, merci de prendre contact avec le service support de la direction générale de la santé : [dgs-biomed@sante.gouv.fr](mailto:dgs-biomed@sante.gouv.fr).

### 7. Impossible d'accéder à l'annuaire RPPS

Lors de l'accès au site de télé déclaration, une fenêtre s'affiche pour vous demander la saisie de votre code porteur (lecture de carte CPS OK). Une fois la saisie réalisée, le site interroge l'annuaire RPPS.

Cette interrogation peut être longue et s'achever par une page d'erreur de type « BAD Gateway.... ».

Veillez réaliser un nouvel essai quelques minutes plus tard.

Si le problème persiste merci d'envoyer un message à [dgs-biomed@sante.gouv.fr](mailto:dgs-biomed@sante.gouv.fr)

### 8. Vous accédez au site de télé déclaration mais pas au formulaire

Vous êtes arrivés sur la page de connexion de la télé déclaration



Si vous exercez dans un seul laboratoire, après avoir cliqué sur bouton « Connexion », vous devez accéder directement à votre formulaire de télé déclaration.

Si une barre de message rouge s'affiche sur la page, c'est que :

- Vous n'êtes pas référencé dans l'annuaire RPPS

## COMMENT ACCÉDER AU SITE DE TELE DECLARATION DE L'ACTIVITE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Pendre contact avec votre ordre (CNOM ou CNOP) pour la régularisation de votre activité

- Aucun laboratoire correspondant à la situation d'exercice enregistrée dans l'annuaire RPPS n'est référencé dans le système de gestion de télé déclaration d'activité.



Pendre contact avec votre référent en ARS

### 9. Vous accédez au site de télé déclaration mais la liste des laboratoires d'exercice est incomplète

Pendre contact avec votre ordre (CNOM ou CNOP) pour la régularisation de votre activité.